

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PREUIL**

**Nombre de Conseillers : 11
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11**

L'an deux mil quatorze, le 3 novembre à 20 heures 30.
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Preuil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne Vian, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 24 octobre 2014.

Objet : Motion STOP TAFTA

PRESENTS : Laurence Audouin, Anne Barnier, Jean-François Broc, Pascale Calandre, Serge Commagnac, Stéphane Denis, Claudine Gazeau, Christian Maurel, Isabelle Payet, Johan Peraud, Marie-Jeanne Vian.

ABSENT EXCUSE :

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence Audouin

Considérant que dans la plus grand secret se négocient actuellement des traités de libre échanges entre l'Union Européenne et le Canada entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Considérant que ces traités visent à réduire les « barrières non tarifaires », qu'ils prévoient que les législations et normes sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques...soient harmonisées pour faciliter le libre échange.

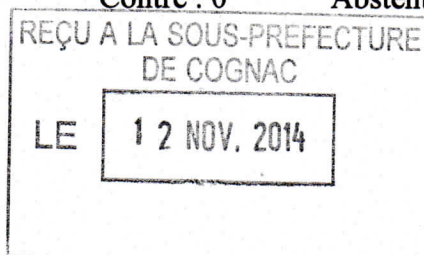
Considérant que ces traités permettraient aux grosses entreprises et au monde de la finance de contourner les lois et les décisions qui les gêneraient,

Le Conseil municipal, réuni en séance le 3 novembre 2014, au terme du vote explicité ci-après :

- Manifeste son opposition à ces deux traités (CETA et TAFTA)
- Dénonce également la négociation de l'accord sur les services publics
- Demande un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation
- Refuse toute tentative d'affaiblir la cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs
- Se déclare hors grand marché Transatlantique

Vote du Conseil :

Présents : 11 Votants : 11 Suffrages exprimés : 11
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 4



Marie-Jeanne Vian,
Maire,

**Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,
le :
Publié ou notifié le :**